



## Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 7 avril 2023 à 20h00

Convoqué le 3 avril 2023, le Conseil municipal de Saint-Rémy-en-Comté s'est réuni en mairie, le vendredi 7 avril 2023 à 20h00, sous la présidence de Monsieur le Maire, Christian PINOT.

Nombre de membres en exercice : 14

### Présents :

**MMES.** Magali BARDEY, Claude BOIGEY, Mireille CHARRIER, Aurélie KRUGER, Ghislaine VERNET,

et **MM.** Jean-Jacques CHASSARD, Pierre ECOFFET, Gérald FAVRET, Philippe GUILLOT, Patrick MANCASSOLA, Martial WALTER.

### Absent(es) ayant voté par procuration :

Adeline VALOT qui a donné pouvoir à Christian PINOT.

**Absent :** Jérémy JEANNEREY.

**Secrétaire de Séance :** Ghislaine VERNET.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

### Ordre du jour de la séance :

1. Délibération d'affectation du résultat 2022
2. Vote des taux d'imposition
3. Budget Primitif 2023 du service assainissement
4. Budget Primitif 2023 commune
5. Subvention au club de moto-cross
6. Subvention au club de foot
7. Subvention à l'amicale des donneurs de sang
8. Subvention à l'AAPPMA de Baulay
9. Subvention à « Biblio'Fav »
10. Convention Avec le CAUE70 pour la réhabilitation de la Maison verte
11. Dépôt de livres sur l'histoire de Saint-Rémy et Atlas de la biodiversité
12. Participation à l'achat de récupérateurs d'eau de pluie
12. Questions diverses

### 1. Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 17 février 2023

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2023 est arrêté et signé par le Maire et le secrétaire de séance de la précédente réunion.

### 2. Affectation de résultat 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

#### A l'unanimité :

- d'adopter l'affectation de résultat suivante

- solde de fonctionnement de :	255 485,85 €
- solde de fonctionnement de :	0,00 €
Débit à affecter le résultat de fonctionnement comme suit :	
<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice	255 485,85 €
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
B. Résultats antérieurs reportés	0,00 €
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
C. Résultat à affecter	255 485,85 €
= A+B (sans tenir le résultat)	
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
D. Solde d'exécution d'investissement	73 567,12 €
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (L)	-62 000,00 €
Besoin de financement F	=D+E
AFFECTATION = C	=G+H
1) Affectation en réserves R 1308 en investissement	175 485,85 €
O = au minimum, couverture du besoin de financement F	
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	80 000,00 €
DEFICIT REPORTE D 002 (9)	0,00 €

### 3. Vote des taux d'imposition 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

#### A l'unanimité :

- FIXE les taux d'imposition suivants pour l'année 2023:
  - Taxe Foncière bâti : 33.02 %,
  - Taxe Foncière non bâti : 21,26 %,
  - Taxe Habitation : 4,54 %.

### 4. Service Assainissement : Budget Primitif 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

#### A l'unanimité :

- APPROUVE et VOTE le Budget Primitif 2023 du Service Assainissement.

### 5. Budget principal Communal : Budget Primitif 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

#### A l'unanimité :

- APPROUVE et VOTE le Budget Primitif 2023 du budget principal de la commune.

### 6. Subvention au club de Moto-cross

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

#### A 11 voix POUR et 2 CONTRE :

- DECIDE d'octroyer pour l'année 2023 au Moto-Club de Saint-Rémy-en-Comté une subvention d'un montant de 3000 € (trois mille euros).

### 7. Subvention au club de club de football

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

#### A 12 voix POUR et 1 CONTRE :

- DECIDE d'octroyer pour l'année 2023 au club de football de Saint-Rémy-en-Comté une subvention d'un montant de 2000 € (deux mille euros).

### 8. Subvention à l'amicale des donneurs de sang

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

#### A l'unanimité :

- DECIDE d'octroyer une subvention d'un montant de 150 euros (cent cinquante euros) à l'amicale des donneurs de sang.

### 9. Subvention à l'AAPPMA de Baulay

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

#### A l'unanimité :

- DECIDE d'octroyer une subvention d'un montant de 100 euros (cent euros) à l'AAPPMA de Baulay.

### 10. Subvention à l'association « Biblio'Fav »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

#### A l'unanimité :

- DECIDE d'octroyer une subvention d'un montant de 100 euros (cent euros) à l'association « Biblio'Fav » de Faverney.

Commenté [M1]:

### 11. Convention avec le CAUE70 pour la réhabilitation de la Maison verte

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

#### A l'unanimité :

- AUTORISE le Maire à signer la convention d'accompagnement établie avec le CAUE de la Haute-Saône, pour l'étude de réhabilitation du bâtiment communal situé 3-5 rue Justin et Claude Perchot,

- AUTORISE le Maire à signer tous les avenants et toutes pièces afférentes à ce dossier.

#### **12. Dépôt de livres sur l'Histoire de Saint-Rémy et de l'atlas biodiversité**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

##### **A l'unanimité :**

- DECIDE de déposer des exemplaires de chaque livre de la Commune dans différents établissements touristiques, culturels et autres,
- DECIDE que le produit de vente dans ces divers locaux sera comptabilisé par la régie créée pour la vente de ces ouvrages.

#### **13. Participation à l'achat de récupérateurs d'eau de pluie**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

##### **A l'unanimité :**

- DECIDE de participer à hauteur de 50% maximum du prix d'achat d'un récupérateur d'eau de pluie d'une contenance de 300 litres minimum avec un plafonnement de 50 €, ce jusqu'à la fin du mandat électif en cours,
- DECIDE que chaque foyer ne pourra bénéficier qu'une seule fois de cette subvention,
- DECIDE d'amortir sur une durée d'un an les participations versées aux habitants pour l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie,
- DECIDE que le remboursement aux particuliers sera arrondi à l'euro supérieur.

#### **14. Questions diverses**

##### **Villages Fleuris :**

Le maire informe de l'inscription de la Commune au concours « villages fleuris » 2023.

##### **Projet Eolien :**

Une réunion de présentation et d'information, concernant la possibilité d'installer un parc éolien sur le territoire de la Commune se tiendra en Mairie le Mercredi 12 avril à 15h00 (groupe TOTALENERGIES).

##### **Travaux de voirie :**

La réfection des trottoirs, du début de la rue de la vigne du puits rejoignant la rue derrière les vignes, va être intégrée dans les travaux de voirie communautaires de 2023.

##### **Ramassage des poubelles :**

Suite au problème rencontré pour descendre ou monter les bacs à ordures ménagères dans la rue de Grapigny, la Mairie va contacter le SICTOM afin d'évoquer la possibilité de faire passer spécifiquement dans cette rue un camion « bécette ».

Noms Prénoms et Signatures du maire et du secrétaire de séance

Christian PINOT et Ghislaine VERNET